

Ford Blanquefort: Poutou et la CGT ne désarment pas malgré un revers en justice

Par AFP ,publié le 02/07/2019 à 18:44 , mis à jour à 18:44



Des employés de Ford Blanquefort devant le tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 2 juillet 2019

[afp.com/MEHDI FEDOUACH](https://www.afp.com/MEHDI_FEDOUACH)

Bordeaux - La CGT Ford Blanquefort et son héraut Philippe Poutou, nullement affectés par un revers de justice mardi qui leur fait perdre un temps précieux dans leur combat pour empêcher la fermeture de l'usine girondine, ont annoncé rester plus que jamais mobilisés contre la "spirale des licenciements", à Blanquefort et ailleurs.

A peine sortis du tribunal de grande instance de Bordeaux, l'ancien candidat NPA à l'élection présidentielle et l'avocat de la CGT Philippe Brun ont annoncé que le syndicat faisait appel.

La 6e chambre civile venait de se déclarer incompétente pour contrôler si Ford avait bien un motif économique pour fermer son usine de boîtes

de vitesse (872 salariés) et dire s'il avait abusé de son droit de propriété en refusant le seul repreneur en lice.

Le syndicat, qui mène une guérilla juridico-politique contre le constructeur américain, avait demandé à la justice de reconnaître que cette fermeture n'était pas motivée par des impératifs économiques mais relevait d'un "*processus de délocalisation*" vers les Etats-Unis.

Le temps presse, assure le dirigeant syndicaliste, car il faut faire plier Ford avant l'envoi des premières lettres de licenciement le 1er octobre et la fermeture de l'usine implantée près de Bordeaux depuis 1972.

"*On va jouer le match jusqu'au bout, a indiqué M. Poutou, "là, on est à la mi-temps. Et si on n'a pas gain de cause en septembre, il y aura des prolongations, on se battra jusqu'au bout. On garde espoir."*

Pour Me Brun, la CGT se trouve face à un "*déni de justice*" et une situation "*intenable*". En 2015, le Conseil d'Etat a dit que la justice administrative n'avait pas à contrôler le motif économique d'un plan social en cas de contentieux sur son homologation par l'Etat et, aujourd'hui, la justice civile se déclare incompétente à ce même contrôle, dit-il.

"*Alors qui est compétent?*", se demande devant les journalistes Me Brun. "*On ne peut pas en rester là!*"

Du côté de Ford, qui vient d'annoncer 12.000 suppressions d'emplois et la fermeture de six usines d'ici à fin 2020, on se déclare "*satisfait*" de la décision du TGI, conforme aux plaidoiries de son avocate.

- "*Bourrées de pognon*" -

Mais pour Philippe Poutou, hors de question que Ford -et d'autres "*multinationales qui font des bénéfices, touchent de l'argent public, qui mentent et se permettent de tout liquider après*"- s'en tirent à bon compte.

Le syndicaliste en appelle donc à une "*bataille politique*" pour mettre des bâtons dans les roues du constructeur automobile.

"On a vu que le gouvernement français n'était pas capable d'aller au bout de son bras de fer (avec ces multinationales) et on aimerait que la justice supplée cette impuissance de l'Etat pour dire que le droit permet de ne pas laisser faire des multinationales bourrées de pognon", affirme-t-il.

"C'est triplement important: pour nos emplois, pour les emplois induits et enfin pour les autres qui sont dans cette situation, les General Electric, Ascoval, Whirlpool... Une décision favorable pour nous ne pourra qu'aider nos collègues à se défendre ailleurs".

Pour Philippe Poutou, "il y en a ras-le-bol de cette spirale infernale des licenciements! Là, c'est Conforama qui annonce la suppression de 1900 emplois et des fermetures de magasins, ça ne s'arrête jamais..."

Ford Blanquefort et la CGT n'en ont pas fini avec la justice cette semaine. Jeudi, jour où le syndicat déposera son appel dans sa procédure au civil, un arrêt de la cour d'appel de Bordeaux doit être rendu dans le cadre d'un contentieux antérieur à l'annonce de la fermeture de l'usine, concernant un "engagement" à maintenir 1.000 emplois pendant cinq ans.

Très active dans les prétoires, la CGT Ford Blanquefort l'est également au sein des instances internationales. Elle a formé des recours contre l'Etat devant le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale du Travail, pour ce qu'elle considère comme des entorses aux normes sociales internationales.